ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services à la personne

Question écrite n° 61479

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les services intervenant au domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Dans un rapport de la Cour des comptes intitulé « le développement des services à la personne et le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie », les magistrats de la rue Cambon préconisent d'unifier le cadre réglementaire régissant l'activité de services à la personne auprès des publics fragiles. Il lui demande ses intentions concernant cette recommandation.

Données clés

Auteur : M. Philippe Le Ray
Circonscription : Morbihan (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 61479
Rubrique : Services
Ministère interrogé : Affaires sociales
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 juillet 2014, page 6087
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)